

Valleroy

P'tit Vello



RETROUVEZ NOUS

7 place de la Mairie

03.82.46.26.78
03.82.46.32.57

Courriel :

contactsmairie@valleroy54.fr

Facebook :

Mairie de valleroy

Rédaction et impression :

Mairie de Valleroy

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi
de 8 h 00 à 12 h 00
de 13 h 00 à 17 h 00

Imprimé par nos soins

Mot du Maire

Madame, Monsieur,

Les vacances sont terminées pour la plupart d'entre vous. J'espère qu'elles se sont déroulées de la meilleure des façons, y compris pour celles et ceux qui n'ont pu profiter d'autres lieux de villégiature.

Septembre est le mois de la rentrée. Les enfants scolarisés et les enseignants ont pu apprécier les travaux importants réalisés dans nos écoles, et plus particulièrement à l'école maternelle, où les dernières finitions se sont achevées à la veille de cette rentrée scolaire.

Après l'isolation et l'insonorisation des plafonds, le remplacement de l'éclairage, le changement des huisseries, c'est le renouvellement des sols qui a été effectué durant les deux mois de vacances.

Remerciements et félicitations : aux entreprises pour la réalisation de ces travaux, au personnel communal mis à contribution pour le bon déroulement de ce chantier et pour le nettoyage final.

Pourtant et malgré des investissements importants, l'éducation nationale a fait procéder à la fermeture d'une classe, alors que les effectifs sont sensiblement les mêmes que l'année précédente. Mais une nouvelle fois l'investissement des parents d'élèves a été une réussite. Cette classe est ouverte à nouveau à la satisfaction de tous. Un grand merci à tous les parents et aux personnes qui se sont mobilisés pour obtenir le maintien de cette quatrième classe.

L'aménagement qualitatif et sécuritaire du quartier Bel Air est achevé pour ce qui est des travaux financés par la commune et le syndicat Orne Aval. Seule la couche de roulement de cette route départementale reste en attente d'une décision de financement par le Conseil Départemental.

Suite à la finalisation de ces travaux, la municipalité a souhaité uniformiser la réglementation de la vitesse dans notre commune, en limitant à 30 km/h le déplacement de tous les véhicules motorisés.

Pour rappel, toutes les rues de notre commune étaient classées depuis longtemps en zone 30 km/h, soit plus de 90% de notre voirie, sauf l'avenue Alexandre Dreux et le Quartier Bel Air.

Notre souhait est avant tout d'améliorer la sécurité et favoriser les déplacements doux, en apportant un peu plus de sérénité aux personnes se déplaçant à pied ou à vélo. Je pense plus particulièrement aux mamans accompagnées de leurs enfants, aux personnes âgées, aux enfants se rendant seuls ou en groupe à l'école, ou à la salle des sports, voire au centre périscolaire.

Notre seul objectif est de rendre notre cité, un village où il fait bon vivre, où chacun d'entre nous respecte l'autre, où chacun peut trouver son équilibre familial, quel que soit le quartier où il réside.

Enfin un dernier mot pour remercier les jeunes saisonniers qui ont participé au cours de l'été à l'entretien de notre commune.

Le Maire,

Christian Lamorlette

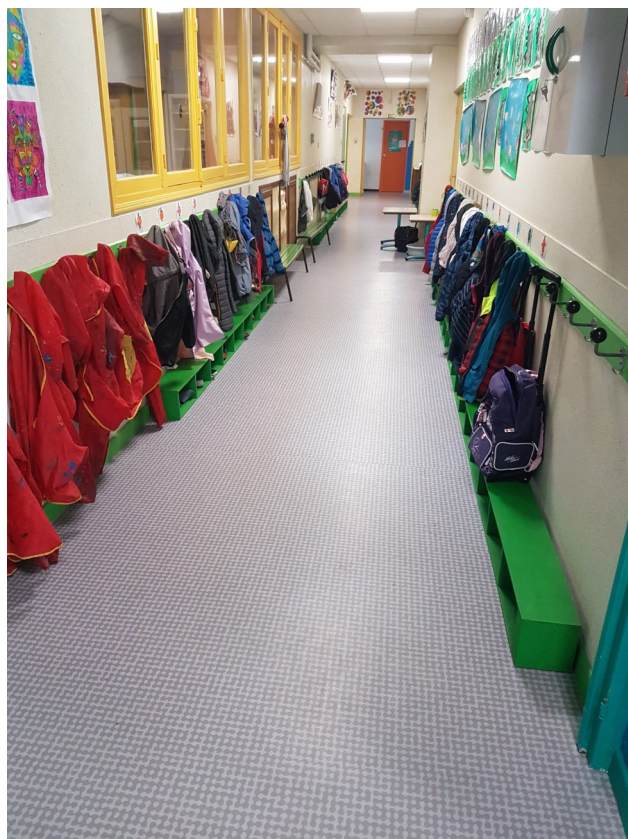
Travaux

Ecole maternelle

Durant l'été, l'ensemble des sols ont été refaits ainsi que les séparations entre les toilettes des enfants.

Ces travaux font suite aux travaux d'isolation, de réfection des plafonds et de l'éclairage (été 2016) et de changement des fenêtres et volets (dans le courant de l'année scolaire 2016-2017).

L'investissement total s'élève à près de 200.000 €



Quartier Bel Air - Rue des jardins

Les travaux d'aménagements qualitatifs et sécuritaires du quartier Bel Air et de la rue des Jardins sont terminés.

Montant de l'investissement: total: près de 1.000.000 €

(dont 430.000 € pour l'eau potable et l'assainissement réalisés avec la participation du syndicat Orne-Aval)

La couche de roulement de la route départementale, doit être réalisée par le Conseil Départemental.



Feux de jardin

Les déchets verts, comme les restes de tonte de pelouse, de taille, d'élagage ou de débroussaillage ne peuvent être brûlés dans les jardins.

Le règlement sanitaire départemental rappelle généralement cette interdiction.

Par conséquent, ces déchets doivent être déposés en déchetterie ou compostés individuellement.

Le brûlage de ces déchets dans les jardins est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.

Travaux bruyants

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques peuvent être effectués :

- **Du lundi au vendredi de 8 h à 20 h**
- **Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h**
- **Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h**

Les entreprises et les professionnels qui sont susceptibles de causer une gêne sonore pour le voisinage doivent interrompre leurs travaux entre 20 h et 8 h. Les travaux sont interdits, les dimanches et jours fériés (sauf urgence).

Horaires de la déchetterie

JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE

JOURS D'OUVERTURE	HORAIRES
MARDI	9H00 à 12H00 et 13H30 à 17h00
MERCREDI	9H00 à 12H00 et 13H30 à 17h00
JEUDI	9H00 à 12H00 et 13H30 à 17h00
VENDREDI	9H00 à 12H00 et 13H30 à 17h00
SAMEDI	9H00 à 12H00 et 13H30 à 17h00

Adresse du site
Déchèterie de Jarny

**Zone Industrielle
Rue Gustave Eiffel
54800 Jarny
03.82.20.22.00**

LES CONDITIONS D'ACCÈS À LA DÉCHÈTERIE

L'accès est réservé et gratuit pour les **particuliers** des communes du **SIRTOM**. Le gardien est susceptible de contrôler la carte grise du véhicule et de vous demander un justificatif de domicile. **Seul un passage** par jour et par foyer est autorisé sur le site dans la limite de 250kg.

Vous pouvez accéder au quai de déchargement avec une camionnette de 3,5 tonnes maximum et déposer vos déchets à condition d'avoir appelé au préalable, au moins 24h avant votre passage, nos services au **03 82 20 22 00**.

L'accès est **interdit aux commerçants, artisans et entreprises** même s'ils sont établis dans une des communes du **SIRTOM**.

Tri sélectif

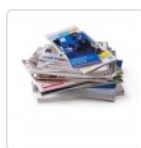
Le coût d'enfouissement des ordures ménagères est deux fois plus important que le coût du tri sélectif.

Le tri sélectif permet :

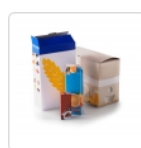
- de préserver les ressources naturelles,
- de contribuer à diminuer le coût du traitement des déchets,
- d'économiser l'énergie et de réduire les gaz à effet de serre.



Plastique



Papiers



Carton et briques



Métal

Déchets à mettre dans les sacs transparents

Taille des haies

La hauteur des haies et des clôtures en arbustes est limitée à 2 m. En aucun cas, elles ne doivent dépasser les limites de propriété.

Nos amis les chiens

Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants.

Tout propriétaire de chien est tenu de procéder immédiatement au ramassage des déjections. Des sacs canins « Sanican » sont à la disposition des propriétaires en Mairie. Environ 3000 sacs sont distribués chaque année.

En cas de non respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention 35 euros.

Allocation de rentrée scolaire

La municipalité, consciente du coût réel d'un enfant scolarisé et soucieuse de poursuivre ses efforts en matière de scolarité, a décidé pour l'année 2017 / 2018 d'attribuer une allocation de rentrée scolaire pour tout élève vallerésien scolarisé à partir de la 6^{ème}.

L'allocation de rentrée scolaire est soumise à l'établissement d'un plafond de ressources.

Le revenu fiscal de référence du foyer de l'année 2016 ne doit pas dépasser :

- Pour 1 enfant : 24 000 €
- Pour 2 enfants : 28 800 €
- Pour 3 enfants : 38 400 €
- Pour 4 enfants : 48 000 €
- Pour 5 enfants : 57 600 €

Le montant de l'allocation s'élève à :

- 40 € pour les élèves scolarisés de la 6^{ème} à la 3^{ème}.
- 70 € pour les élèves scolarisés en seconde, 1^{ère}, terminale, LP et apprentis.
- 100 € pour les étudiants sans plafond de ressources.
- Une allocation de **35 €** par enfant sera versée en cas de dépassement du revenu fiscal de référence.

Afin de bénéficier de cette allocation, veuillez rapporter les documents suivants en mairie **avant le 1^{er} décembre 2017**.

- Un certificat de scolarité
- Déclaration d'impôt sur le revenu 2016
- Un RIB
- Le livret de famille

Prime aux examens

Comme l'an passé, la municipalité souhaite récompenser les jeunes vallerésiens qui ont obtenu leur diplôme.

Une prime de réussite aux examens d'un montant de **30 €** sera attribuée à tous les lauréats du **CAP, BEP** et **Baccalauréat** obtenus en 2017.

Le titulaire de plusieurs diplômes ne pourra percevoir qu'une seule prime.

Pour en bénéficier, vous devez rapporter en mairie avant le 1^{er} novembre 2017 :

- Un RIB personnel (pas celui des parents)
- Le relevé de notes de l'examen obtenu

Ecole maternelle

La 4^{ème} classe de maternelle, fermée en fin d'année scolaire a été réouverte quelques jours après la rentrée.

Merci aux parents d'élèves et à toutes les personnes mobilisées pour le maintien de cette classe.



Le numérique à l'école Primaire

Afin d'accompagner l'évolution des pratiques du numérique à l'école primaire, la municipalité a décidé d'équiper l'école d'une classe mobile. Composée de 24 tablettes et d'ordinateurs portables pour les enseignants, ce nouvel outil permettra de remplacer progressivement les cours en salles informatiques qui ne sont plus adaptées aux méthodes pédagogiques actuelles.



La mise en place est prévue entre les vacances de la Toussaint et les vacances de Noël.

L'Education Nationale participe au financement de ce projet élaboré en concertation avec les enseignants.

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Permanences du CCAS

Les élus du CCAS peuvent vous recevoir sur rendez-vous au 03.82.46.26.78 .

Les permanences de l'assistante sociale ont lieu les jeudis de 9h à 11h (en Mairie de Valleroy) sur [rendez-vous au 03.82.46.23.98](tel:03.82.46.23.98).

Vous pouvez aussi vous rendre directement au **Maison des solidarités de Briey, avenue Albert de Briey—54150 BRIEY**. Une ligne de bus dessert la Maison Des Solidarités. Les horaires sont disponibles en Mairie.

Poursuite des actions engagées



Fioul : S'inscrire en mairie au 03.82.46.26.78 avant le 20 de chaque mois (seules les inscriptions faites en mairie bénéficient du tarif préférentiel).



Navette mini-bus : en direction du Cora (Ste-Marie-aux-Chênes) au profit des vallerésiens ne disposant pas de moyen de transport .

Les départs ont lieu tous les vendredis matin à 10 H, avenue Charles de Gaulle, avenue Alexandre Dreux, devant la Mairie. Des arrêts supplémentaires peuvent être effectués sur demande au 03.82.22.23.08

Au retour : Les personnes sont déposées avec leurs courses devant leur domicile.

TARIF DU TRAJET : 2.00 €



PIMMS MOBILE :

Un lieu d'accueil gratuit et sans rendez-vous

Pour faciliter l'accès des habitants aux services publics, le Point d'Information et de Médiation Multi Services du pays de l'Orne organise des permanences dans les communes du secteur.

A Valleroy, la permanence a lieu devant la mairie le jeudi après-midi (semaines impaires) de 13h45 à 16h00.

Les principales missions du PIMMS :

- ⇒ Expliquer les courriers
- ⇒ Aider à la rédaction des courriers et dossiers administratifs
- ⇒ Conseiller face aux difficultés du quotidien
- ⇒ Orienter vers le bon interlocuteur
- ⇒ Prévenir et aider à la résolution des conflits

Pour plus d'informations :

PIMMS Pays de l'Orne, rue de la gare - 54240 JOEUF

Tél : 03.82.47.57.10

Mail : paysdelorne@pimms.org

PIMMS
POINT INFORMATION MEDIATION MULTI SERVICES



Information Communication

Site internet

Un nouveau site internet est en cours de création, il viendra renforcer l'offre d'informations de la commune.

Il devrait être accessible en fin d'année.



Comité des fêtes

Spectacle de l'humoriste Julien STRELZYK



Après 1 mois d'immersion dans un hôpital, le Dr Humour vous dresse son diagnostic. Les Chirurgiens, le Médecin, les Infirmières, les spécialistes, les médecins généralistes, les médecins du travail, le nouveau médicament révolutionnaire STRELZYK, le bloc opératoire, une comédie médicale... Julien réussit le challenge de vous faire rire avec le thème médical !
Narcoleptique? Allergique? Anorexique? Coliques néphrétiques? Réchauffement climatique? Troubles érotiques?
PRENEZ STRELZYK !

Posologie : Samedi 28 Octobre à 20h30.

Ce médicament vous sera administré par le Dr Humour du service Rigologie à la **salle des fêtes de Valleroy.**

Effets secondaires désirables : Gainage abdominal BIO, renforcement des orbiculaires et des zygomatiques dans 99% des cas. Pipi dans la culotte dans 44% des cas.
STRELZYK agit sur les ZYGOMATIQUES !

Billetterie :

Tarifs : 12 € en prévente à la Mairie de Valleroy (03.82.46.26.78)

15 € sur place (salle des fêtes)

Nion Tai Jitsu



Le bien être

Au-delà d'une simple activité sportive le **karaté self défense** véhicule une véritable philosophie de vie : contrôle de l'esprit et du corps.

Cette pratique est accessible dès l'entrée en 6^{ème}.

NIHON TAI JITSU VALLERESIEN

- **lundi** 19h à 20h30 cours dirigés par les instructeurs 5^e DAN,
- **vendredi** 19h à 20h30 cours dirigés par les autres instructeurs présents,
- **samedi** de 9h30 à 11h30 cours libres avec un instructeur présent.

Les instructeurs

Patrick BARROIS, 5^{ème} DAN, directeur technique
Gérard TARGA, 5^{ème} DAN
Frédéric AH NIEME, 3^{ème} DAN
Didier HOULLE, 2^{ème} DAN
Bernard BARRERE, 2^{ème} DAN
Raymond SANTINI, 1^{er} DAN Instructeur Judo

Comité directeur

Président : Gérard Targa

<http://ntjvallerésien.wixsite.com/ntjvallerésien>

Trésorier : Didier Houllé

ntj.valleroy@gmail.com

Secrétaire : Cyrille Boulanger

Agenda (octobre - novembre)

Octobre

Dates	Manifestations	Lieu
Dimanche 8	Brocante (Cercle des collectionneurs)	Salle des fêtes
Dimanche 15	Repas des anciens (Comité des fêtes)	Salle des fêtes
Vendredi 20	Boum des enfants (FCPE)	Salle des fêtes
Samedi 28	Spectacle de l'humoriste Julien Strelzyk (Comité des fêtes)	Salle des fêtes

Novembre

Dates	Manifestations	Lieu
Samedi 4	Repas dansant (Class' 2 Dec)	Salle des fêtes
Vendredi 10	Réception des Maisons fleuries (Comité des fêtes)	Salle des fêtes
Samedi 11	Cérémonie 98ème anniversaire de l'armistice	Monument aux morts
Dimanche 12	Bourse aux jouets (FCPE)	Salle des fêtes
Samedi 18	Loto Foot (FC Valleroy Moineville)	Salle des fêtes
Jeudi 30	Collecte de sang (Donneurs de sang)	Salle des fêtes

Bibliothèque

(1^{er} étage de la salle des fêtes)

Horaires de la bibliothèque :

- ⇒ Mercredi de 8h30 à 12h00
- ⇒ Samedi de 8h30 à 12h00



Téléphone : 03.82.20.96.63